

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 4	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 janvier 2015

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 février 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2015-02-02-BD-7 :

Marché n°1309 relatif aux prestations de médecine professionnelle et préventive.

Rapporteur : Monsieur Alain PETTE

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8, 28, 30 et 77,
VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU le groupement de commandes constitué le 22 octobre 2014 avec des Communes membres et des établissements publics de l'Agglomération pour la fourniture de prestations de médecine professionnelle et préventive,
VU le montant annuel du marché estimé à 80 000 € TTC pour les 890 agents de Metz Métropole, soit un montant estimé à 320 000 € TTC pour 4 ans,
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole du 20 janvier 2015 d'attribuer à l'entreprise AST LOR'N le marché n°1309 relatif aux prestations de la médecine professionnelle et préventive, dont les montants ont été fixés sans minimum ni maximum pour une durée de quatre ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes les pièces contractuelles s'y rattachant.

Secrétaire de séance : Madame Hélène KISSEL


Pour extrait conforme
Metz, le 3 février 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau. Lundi 2 février 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – CRR : redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-2016 et actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016. <i>Annexe 1 : Tarifs. Annexe 2 : Conditions d'exonération et de remboursement des frais d'inscription, d'enregistrement et de scolarité.</i>	1	
Point 2 – Attribution du marché 1319 – fourniture de carburants par cartes accréditatives.	1	
Point 3 – Déchèteries de Metz Métropole – Convention d'utilisation par les habitants de la CCVM. <i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 4 – Déchèteries de Metz Métropole – Convention d'utilisation par les habitants de la CCCL. <i>Annexe : Convention.</i>	1	
Point 5 – <i>Point télétransmis.</i>	1	
Point 6 – Adhésion de Metz Métropole à l'Association European France et approbation de la charte des villes pour le concours European 13. <i>Annexe : Charte des villes. Annexe : Planning d'expertise des dossiers des sites. Annexe : Statuts modifiés. Annexe : European 12 – Règlement du concours (pour exemple)</i>	1	
Point 7 – Marché 1309 relatif aux prestations de médecine professionnelle et préventive.	1	
Point 8 – Versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à des agents de l'Opéra-Théâtre.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 5 février 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL